



Compte-rendu de réunion

RCEA – Réunion publique d'information du 13 janvier 2015

Date	13 janvier 2015
Lieu	Espace Claude Capdevielle – Montmarault
Horaires et durée de la réunion	19h10 – 21h10 : 2h
Intervenants tribune	Arnaud Cochet, Préfet de l'Allier José Thomas, garant de la concertation Hervé Vanlaer, directeur de la DREAL Auvergne Chantal Edieu, chef du Service Maîtrise d'Ouvrage, DREAL Auvergne
Nombre de participants	55 personnes environ

MOT D'ACCUEIL DE M. BERNARD MARTIN, MAIRE DE MONTMARAULT

Rappelant l'intérêt de la commune pour le projet d'aménagement de la RCEA, il a salué l'avancement de celui-ci et la tenue de la réunion publique d'information.

INTRODUCTION DE M. ARNAUD COCHET, PRÉFET DE L'ALLIER

M. Arnaud Cochet, préfet de l'Allier, a précisé le contexte des réunions publiques : les trois réunions organisées à Montmarault le 13 janvier 2015, à Dompierre-sur-Besbre le 14 janvier 2015 et à Toulon-sur-Allier le 15 janvier 2015 font suite au comité de pilotage du 12 janvier 2015 et s'intègrent dans les recommandations formulées par la Commission Nationale du Débat Public à l'issue du débat public. Elles ont pour objet la présentation du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour la mise en concession de la RCEA entre Montmarault et Digoïn.

Les principes d'aménagement de l'itinéraire ayant été arrêtés par le gouvernement, les réunions ont pour objet d'informer sur le projet et de répondre aux questions des publics concernés.

D'autres réunions auront lieu avec la Chambre d'agriculture sur le sujet des impacts agricoles.

INTERVENTION DE M. JOSE THOMAS, GARANT DE LA CONCERTATION

Il a rappelé l'historique de la concertation sur le projet de mise en concession de la RCEA : le débat public de 2010 - 2011 puis le dialogue avec les acteurs du territoire dans le cadre des comités de pilotage (COFIL) et des ateliers techniques. Il a ensuite évoqué la prochaine étape de dialogue avec le public : l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

Le rôle du garant est de veiller à la transparence et à la qualité de la concertation : le public doit avoir les moyens de s'informer et de s'exprimer.

PRESENTATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

M. Hervé Vanlaer, directeur régional de la DREAL Auvergne, a rappelé que la réunion avait pour objectif la présentation du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Il a ensuite présenté les acteurs du projet. L'État est maître d'ouvrage, la coordination du projet est assurée par le préfet de région et le pilotage de la concertation, des études et des procédures par la

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne (DREAL). Le CEREMA a réalisé plusieurs études et la société SNC-Lavalin a rédigé le dossier d'enquête.

Il a ensuite rappelé l'historique du projet : il s'agissait à l'issue du débat public de réaliser l'aménagement par voie de concession la RCEA dans le département de l'Allier et de la Saône-et-Loire. En juillet 2013, il a été décidé de mettre en œuvre des partis d'aménagement différents selon les départements : entre Montmarault et Digoïn, la concession a été retenue.

En 2013, des ateliers avec les acteurs du territoire de projet ont permis de préciser les principes d'aménagement de celui-ci ; le dossier d'enquête a ensuite été rédigé.

Chantal Edieu, responsable du service SMO à la DREAL Auvergne, a présenté le projet de mise à deux fois deux voies de la RCEA entre Montmarault et Digoïn.

Il s'agit d'un linéaire de 92 km dont le tiers est aujourd'hui aménagé à deux fois deux voies. Les emprises nécessaires au doublement de la chaussée ont déjà été acquises.

Les objectifs du projet :

- Améliorer la sécurité routière par la mise à 2x2 voies de l'ensemble de l'itinéraire ;
- Améliorer la qualité de service en créant des aires de service et de repos ;
- Favoriser l'attractivité et la desserte des territoires traversés ;
- Prendre en compte les enjeux environnementaux avec l'amélioration de la traversée du Val d'Allier, la mise en place de protections acoustiques pour les riverains et en complétant le dispositif de collecte et de traitement.

Deux périmètres à distinguer :

- **le périmètre de la DUP** : il porte sur les 92 km de l'itinéraire ; il inclut l'échangeur RN7/RCEA à Toulon-sur-Allier et l'échangeur A71/RCEA à Montmarault ;
- **le périmètre de la concession** : il porte sur les 92 km de l'itinéraire ; il inclut l'échangeur RN7/RCEA à Toulon-sur-Allier mais l'échangeur A71/RCEA sera réalisé par APRR.

Les principes d'aménagement (voir le diaporama) :

- Maintien des 13 échangeurs existants et de leurs fonctionnalités ;
- Création / agrandissement d'aires de services et de repos : aménagement d'une aire de services à Cressanges et d'une aire de repos à Dompierre-sur-Besbre ; agrandissement de l'aire de Pierrefitte-sur-Loire ;
- Traitement du Val d'Allier : rehaussement de l'itinéraire pour assurer la mise hors d'eau de la RCEA en cas de crue centennale et l'allongement du pont de 180m à 400m. Il est nécessaire de faire évoluer le décret de la réserve qui n'autorise pas actuellement les travaux de terrassement et d'affouillement ; un dossier d'opportunité a été réalisé qui fera l'objet d'une enquête publique que la DREAL entend mener en même temps que celle sur le projet de mise à deux fois deux voies ;
- Evolution de trois échangeurs : création d'un diffuseur autoroutier à Montmarault entre l'A71 et la RCEA et d'un nouvel échangeur RN7/RCEA à Toulon-sur-Allier ainsi que déplacement de l'échangeur de Montbeugny pour éviter la traversée de la commune.

Pour ces échangeurs, des scénarios préférentiels ont été identifiés dans le cadre de la concertation avec les acteurs locaux ; ils seront indiqués dans le cahier des charges diffusé aux candidats lors de l'appel d'offres pour le choix du futur concessionnaire toutefois ceux-ci pourront les faire évoluer pour optimiser les schémas d'aménagement.

- Système de péage ouvert : trois barrières de péages pleine voie au Montet, à Montbeugny et à Molinet – L'usager paiera forfaitairement à chacune des barrières selon le linéaire parcouru. Des barrières seront positionnées sur les bretelles de ces trois échangeurs et également ajoutées au niveau du demi-échangeur de Deux-Chaises. Des itinéraires seront gratuits au droit des agglomérations (à l'exemple d'Yzeure-Cressanges).

Coût du projet

L'ensemble des travaux à réaliser pour la mise en concession sont estimés à 507 millions d'€ (valeur oct. 2013). Les mesures compensatoires identifiées sont incluses dans cette estimation. Les simulations financières de mise en concession réalisées aux conditions économiques actuelles concluent au fait qu'il n'y aurait pas besoin de subvention d'équilibre. Toutefois, cela sera précisé dans le cadre de la sélection du concessionnaire.

Le cahier des charges à partir duquel les candidats pour la future concession devront faire une offre technique et financière, comprendra une solution de base avec l'échangeur RN7 / RCEA et une option sans ce dernier.

Le calendrier du projet :

- Consultations Inter Services (locale et nationale) : de février 2015 à juin 2015
- Avis Autorité environnementale : de juillet à octobre 2015
- Enquête publique : janvier/février 2016
- Décret DUP : début 2017
- Signature du contrat de concession : mi-2018
- Études et procédures : 2018/2019
- Travaux : 2019/2020

Les modalités d'information

Les diaporamas et comptes-rendus des réunions publiques seront disponibles sur le site de la DREAL dans la rubrique RCEA. Des lettres d'information seront diffusées régulièrement en fonction de l'avancement des différentes procédures.

LA PRESENTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

La DREAL a précisé la composition du dossier ; celui-ci comprend 9 volumes qui se décomposent en parties, lesquelles intègrent plusieurs chapitres (voir diaporama du COPIL).

Les points suivants du dossier ont été détaillés (voir diaporama) :

- La notice explicative décrit la RCEA actuelle et justifie le parti d'aménagement retenu, notamment les choix techniques des solutions préférentielles ;
- Le plan général des travaux : il s'agit du périmètre proposé pour la Déclaration d'Utilité Publique à l'intérieur duquel le concessionnaire viendra aménager l'axe (infrastructures et équipements connexes) ;
- L'étude d'impact : elle regroupe l'ensemble des études réalisées sur le projet. Elle inclut notamment le résumé non technique ;
- L'étude socio-économique : impact économique du projet pour les différents acteurs ;
- Le dossier de mise en comptabilité des documents d'urbanisme : cette procédure concerne principalement le déclassement d'espaces boisés classés impactés pour le projet et la levée de l'interdiction de travaux de terrassement et d'affouillement nécessaire à la réalisation du projet.

SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LA SALLE

Les principes d'aménagement retenus

Marie-Françoise Lacarin, conseillère générale du canton du Montet et vice-présidente du Conseil général de l'Allier a salué le fait que les échangeurs existants soient maintenus car cela favorise la desserte du territoire.

La prise en compte des enjeux locaux

M. Bernard Martin, maire de Montmarault, a rappelé l'intérêt de la commune pour le projet du fait de la situation stratégique de la commune au carrefour de l'A71 et de la RCEA, de sa vocation de

pôle économique (la commune possède deux aires PL et deux stations) et de sa labellisation « village étape » et demandé la prise en compte de ces enjeux dans le cadre du projet de mise en concession, notamment dans le dossier d'enquête.

La signalisation des villages labellisés « village étape »

Bernard Martin, maire de Montmarault s'est interrogé sur la signalisation des villages aujourd'hui labellisés « village étape » (Montmarault et Dompierre-sur-Besbre) sur la RCEA par le futur concessionnaire. Il a alerté sur le fait qu'une absence de signalisation aurait des conséquences économiques négatives pour la commune.

La DREAL a précisé qu'elle avait interrogé le ministère sur ce sujet.

L'échangeur A71/RCEA

Un participant a rappelé les différentes solutions présentées pour l'échangeur A71/RCEA au niveau de Montmarault lors du précédent comité de pilotage et exprimé sa surprise de ne pas voir présentée, lors de la réunion, la solution qui avait alors la préférence du Conseil général, moins coûteuse et moins consommatrice d'espaces agricoles.

Marie-Françoise Lacarin conseillère générale du canton du Montet et vice-présidente du Conseil général de l'Allier, s'est interrogée sur l'absence de cet échangeur dans le périmètre de la concession et a demandé une cohérence entre la réalisation de cet aménagement et la RCEA concédée.

La DREAL a précisé que les différentes options étudiées étaient présentées dans le dossier d'enquête et qu'il reviendrait au concessionnaire de préciser le schéma d'aménagement du futur échangeur.

Elle a évoqué la possible réalisation de celui-ci par APRR dans le cadre d'un adossement avec une mise en service dans le même calendrier que la RCEA concédée ; l'adossement pourrait porter sur un linéaire limité suite au rejet de la Commission européenne de l'adossement de la section Montmarault - Le Montet.

L'échangeur RN7/RCEA de Toulon-sur-Allier

Marie-Françoise Lacarin conseillère générale du canton du Montet et vice-présidente du Conseil général de l'Allier, s'est interrogée sur la pertinence de l'intégration dans le cahier des charges concessionnaires de l'option n'intégrant pas celui-ci.

La maîtrise d'ouvrage a rappelé que la solution de base intégrait l'échangeur RN7/RCEA et indiqué qu'elle allait faire remonter au ministère la demande de suppression de cette option.

Les aires de repos et de services

Un participant a demandé des précisions sur la localisation de l'aire de Cressanges.

Elle sera située au droit de l'échangeur, au sud de la RCEA sur la parcelle actuellement utilisée pour le stockage de matériaux.

Marie-Françoise Lacarin, conseillère générale du canton du Montet et vice-présidente du Conseil général de l'Allier, a demandé à ce qu'une attention particulière soit portée à celle-ci en terme d'insertion paysagère.

Les itinéraires alternatifs existants

Un représentant de l'Union départementale CGT de l'Allier a rappelé que la création d'axes autoroutiers imposait l'existence d'itinéraires alternatifs et demandé quels étaient les itinéraires alternatifs prévus pour les différents types de véhicule, évoquant le fait qu'aujourd'hui certains axes étaient interdits aux PL.

La DREAL a précisé qu'il existait des itinéraires alternatifs pour les véhicules légers. Elle a rappelé que les fédérations représentant les poids lourds étaient favorables à la concession.

Marie-Françoise Lacarin, conseillère générale du canton du Montet et vice-présidente du Conseil général de l'Allier, a évoqué le report possible de trafic sur les itinéraires alternatifs dans le cadre de la réalisation du projet de mise en concession, notamment au niveau de la barrière de péage du Montet.

Les impacts fonciers du projet

Un participant résidant à Deux-Chaises et concerné par l'évolution du demi-échangeur de Deux-Chaises a demandé si un remembrement était prévu dans ce cadre.

La DREAL a précisé que cette décision relevait des communes, mais que si cela était décidé, l'aménagement foncier serait à la charge du maître d'ouvrage. Elle a rappelé que les emprises foncières nécessaires au doublement de la chaussée avaient déjà été acquises.

Marie-Françoise Lacarin, conseillère générale du canton du Montet et vice-présidente du Conseil général de l'Allier, a indiqué que malgré la consommation d'espaces, l'échangeur de Deux-Chaises – Le Montet nécessitait un réaménagement au regard des distances de sécurité notamment.

Le calendrier

Marie-Françoise Lacarin, conseillère générale du canton du Montet et vice-présidente du Conseil général de l'Allier, a exprimé son inquiétude sur le respect du calendrier présenté.

La DREAL a précisé qu'il n'intégrait pas d'éventuels contentieux et qu'il n'était pas possible de réduire les différents délais indiqués qui correspondent à des procédures réglementaires.

Les accès de service

Un participant a demandé si les accès de service actuels sur la RCEA seraient maintenus, notamment au niveau des ponts.

La DREAL a précisé que le futur concessionnaire serait probablement amené à modifier les accès de service actuels, les conditions d'intervention étant différentes sur un axe à deux fois deux voies séparé par un terre-plein central.

Le système de péage ouvert

Un participant a demandé des explications complémentaires sur le système de péages ouverts et les itinéraires gratuits / payants (lorsqu'on est sur l'A71 et que l'on va vers Digoin).

La DREAL a précisé que la fin du système de péage fermé interviendrait au niveau du Montet lorsque le diffuseur autoroutier A71/RCEA sera réalisé.

Le Préfet,



Arnaud COCHET

